



« *Je n'ai plus l'impression de suivre les pavés, mais ce sont les pavés qui me suivent* ». En une phrase, Eric a tout dit. Après des années de galère dans la rue, il a aujourd'hui un toit, bien à lui, qu'il partage avec trois autres personnes, rue Moorslede. Il est l'un de ceux qui bénéficie d'un pari lancé en 1999 : proposer le logement comme point de départ d'une réinsertion sociale, et non l'inverse. Une évidence ? Pas si sûr ! Un tel type de démarche reste encore très marginal... En avril dernier, l'inauguration d'une troisième maison, destinée à faire grandir le projet, était l'occasion rêvée de découvrir l'histoire de l'habitat solidaire : son principe, son intérêt, mais aussi ses difficultés. Exposition de photos ^[1]Exposition du photographe Olivier Sebasoni et du réalisateur Youssef Seniora associés aux témoignages des habitants, témoignages de cohabitants et de partenaires du projet, une visite guidée qui ne laisse pas indifférent...

CONTENU

- [La ligne droite, sinon rien !](#)
- [A chacun son rôle](#)
- [Lieu idéal pour habitat collectif](#)
- [La vie communautaire... et ses aléas !](#)
- [A la carte...](#)
- [L'habitat solidaire, un avenir précaire ?](#)

La ligne droite, sinon rien !

Numéro 21, rue de Groeningen. A chaque étage, un nom de rue, des photos du quotidien, prétexte aux souvenirs : « *le trousseau m'est arrivé et la clef a suivi* », se rappelle Eric, avec émotion. Au-delà de l'envol des prix sur le marché locatif bruxellois, c'est le manque d'alternatives pour les sans-abri souhaitant sortir de la rue qui est à l'origine de ce projet. Le logement est ici perçu comme un point de départ, non pas comme la « carotte » au bout d'un parcours d'insertion normalisé, obligatoirement linéaire. « *Actuellement, le chemin déterminé par les instances politiques consiste à quitter la rue pour passer successivement dans un centre d'urgence* », explique V. Deleuze, intervenante sociale à Fami-Home ^[2]Fami-Home asbl, service d'habitat accompagné, rue de woeringen, 20 à 1000 bruxelles. Pour plus d'infos : fami_home@yahoo.fr ou 02/ 512 06 73 , « *puis dans une maison d'accueil, pour être orienté ensuite vers un logement de transit et terminer dans un habitat individuel. Or, la plupart du temps, le parcours des personnes est circulaire, elles voyagent entre les institutions de différents types, la rue, le logement privé...* », poursuit-elle. « *Notre objectif est d'offrir une alternative qui tient compte de ces mouvements, qui permet les allers-retours* ». En d'autres



mots, éviter d'inscrire la personne dans la spirale de l'exclusion et de l'échec.

A chacun son rôle

Si le concept de base est simple, il n'en nécessite pas moins le travail d'un large partenariat. Au total, ce sont cinq structures qui collaborent étroitement. Tout en ayant chacune leur rôle, clairement défini : Fami-Home assure l'accompagnement collectif dans les différents logements, Diogènes ^[3]Diogènes est une structure de soutien et d'accompagnement des habitants de la rue tout au long de leur parcours dans la marginalité. Place de Ninove, 10 à 1000 Bruxelles. [Pour plus d'infos...](#)

et Pierre d'Angle ^[4]Pierre d'angle est une structure d'accueil de nuit pour sans-abri. [Pour plus d'infos...](#), en contact direct avec les habitants de la rue, proposent des candidats, les Sentiers de la Varappe ^[5]Les sentiers de la Varappe, asbl composée de trois structures distinctes d'aide à la jeunesse. [Pour plus d'infos...](#) disposent de deux places pour des jeunes mineurs qu'ils accompagnent dans le cadre de leur mission. Enfin, l'Agence Immobilière Sociale (AIS) « Logement pour tous » ^[6]Logement pour tous (LPT) asbl, Agence Immobilière Sociale. [Pour plus d'infos...](#) est chargée, quant à elle, de la gestion du bâtiment : s'assurer que le bien soit adapté à une vie communautaire, établir des contrats de bail de transit, percevoir les loyers (250 euros) et remettre le bien en l'état en fin de convention.

Le seuil d'accès se veut aussi bas que possible, seuls trois critères comptent : être sans-abri, séjourner légalement sur le territoire et être prêt à payer un premier mois de loyer. Pour le reste, la personne est la bienvenue quelle que soit la nature de ses difficultés : problème de santé mentale, assuétude,... Au début de l'aventure, chaque partenaire pensait avoir un public particulier. En fait, il s'agissait des mêmes personnes, mais qui se trouvaient à des stades différents de leur parcours de précarité. Le travail en réseau a permis à chacun de balayer un bon nombre de leurs fausses représentations, de revoir parfois certaines de leurs conceptions.

Lieu idéal pour habitat collectif

En ce qui concerne leur tout dernier projet, les cinq partenaires n'ont eu aucun mal à se mettre d'accord : ils sont immédiatement tombés sous le charme et le potentiel évident de la nouvelle acquisition, située à Molenbeek. On les comprend ! Avec sa grande cage d'escalier centrale, ses larges paliers où se répartissent les différentes pièces de vie, la configuration correspond parfaitement aux exigences de la cohabitation. Cette demeure, c'est une histoire de rencontre entre une propriétaire privée, désireuse de mettre son bien en règle et l'AIS « Le nouveau 150 » ^[7]Le nouveau 150 asbl, rue Haute, 150 à 1000 Bruxelles. Pour plus d'infos : info@lenouveau150.be ou 02/508 12 98 . Ayant repéré l'occasion de créer une maison



communautaire, l'agence s'empresse de contacter les cinq partenaires pour leur faire visiter la maison... Et le tour est joué ! En attendant que la rénovation du bien soit terminée, l'équipe réfléchit déjà avec enthousiasme à la mise en place d'une cohabitation plus hétérogène. Avec, par exemple, l'accès à des couples, à un parent privé de son droit de garde, faute de lieux pour accueillir son ou ses enfants,... Le centre Ariane, centre d'accueil d'urgence pour hommes, femmes et familles sans-abri, est d'ores et déjà disposé à s'associer au projet.

La vie communautaire... et ses aléas !

Au fil de la visite, on découvre des pièces encore vides, à l'exception des murs, recouverts de photos : une cafetière, des biscuits, une friteuse, un lit, une radio, un journal, des caisses en carton et de grands cabas qui font office de valises,... Même si ces objets du quotidien se ressemblent, chaque maison n'en a pas moins sa spécificité. Actuellement, trois maisons répondent à ce concept d'accès direct de la rue à l'habitat solidaire : rue Moorseele (4 places), Bodeghem (6 places) et cette dernière acquisition qui accueillera ses premiers cohabitants dans le courant de cette année. A la rue Bodeghem, le logement accueille un mineur accompagné dans le cadre de l'aide à la jeunesse et cinq adultes sans-abri. Mais les différentes générations peinent à se comprendre, souvent au détriment des plus âgés. A l'heure actuelle, chacun vit de manière plus individuelle, certaines personnes n'y font qu'un bref passage. Depuis 2002, une trentaine de personnes sont passées par ce logement. Rue Moorslede, au contraire, une forte solidarité existe entre les locataires : partage d'un repas, prêt d'argent, aide dans la réalisation de démarches administratives,... Envie d'investir les lieux et de s'y sentir chez eux. « *On fonctionne un peu comme une famille* », résume Charly, l'un des cohabitants des lieux. Paradoxalement, c'est aussi le logement qui représente le travail d'accompagnement le plus intensif. Plus les personnes expérimentent la relation à l'autre, plus elles se confrontent à la différence, à la nécessité de se créer des repères communs... « *Chaque cohabitation construit ses propres règles de fonctionnement au sein du logement* », raconte V. Deleuze. Chacun choisit sa chambre, son lieu de vie, en somme. Certains l'habillent d'objets personnels, d'autres moins. Chacun s'investit, à son rythme, à sa manière.

A la carte...

Les visites à domicile peuvent se faire chaque semaine ou une fois par mois, c'est selon. En cas de nécessité, un accompagnement psychosocial sur mesure est proposé aux locataires. « *Parfois, on vient juste pour prendre des nouvelles, dire bonjour... A d'autres moments, on peut jouer un rôle de médiateur s'il existe des difficultés de cohabitation. Mais nous n'avons*



pas la clé des habitations, donc pas de casquette d'intrusion », se félicite V. Deleuze. « Et pourtant, lors de nos visites, nous avons trouvé porte close seulement trois fois en trois ans », précise sa collègue, C. Laurent. Loin de l'idée de canaliser les personnes dans une direction à suivre, la cohabitation s'inscrit dans une perspective d'accompagnement vers l'autonomie. Ensemble, les locataires expérimentent de nouvelles relations dans un espace qui leur est propre. Sans la présence d'un tiers garant de règles pensées pour eux et sans eux.

L'habitat solidaire, un avenir précaire ?

« Je suis bien heureux où je suis », affirme Patrick, cohabitant à la rue Moorslede. Même si la vie en collectivité n'est pas toujours évidente, après la rue, pour eux, ça y est : ils ont enfin un toit au-dessus de leur tête. « Pour nous, c'est fait, mais nous pensons à tous les autres », confie Charly. Si les idées ne manquent pas, la difficulté est de trouver des logements, et surtout des propriétaires ! Comment les inciter à se lancer dans l'aventure alors que l' AIS est incapable de leur proposer des loyers proches de ceux du marché ?... V. Deleuze dresse le tableau : « nous avons une telle liste d'attente que nous sommes obligés de procéder par tirage au sort parmi les candidats inscrits par nos différents partenaires ». Un quatrième projet est cependant en cours. En 2008, La Fondation Habitat et Humanisme ^[8]Habitat et Humanisme, Fondation privée dont l'objectif est la création de logements à vocation sociale avec un accompagnement. [Pour plus d'infos...](#) propose à « Logement pour tous » de prendre en gestion un bâtiment sis chaussée d'Anvers. Il est composé d'un rez-de-chaussée commercial qui accueillera deux activités sociales : un centre de jour pour jeunes handicapés et un lieu de rencontre pour les femmes du quartier. Trois étages permettront de construire quatre logements supplémentaires. L'objectif est de créer du logement à vocation sociale et d'accompagner les familles logées. Mais le bâtiment, ancien établissement scolaire, doit subir d'importants travaux de rénovation, la première occupation n'est prévue que pour le printemps 2010...

A l'heure actuelle, le cadre légal des AIS ne prévoit pas encore que celles-ci pratiquent des logements collectifs. Bien entendu, *« les risques de vides locatifs partiels et de dégâts locatifs sont potentiellement plus importants que dans un logement classique. Mais la validité de cette hypothèse doit être évaluée dans le temps et sur plusieurs années »*, rappelle la Fédération des Agences Immobilières Sociales (FEDAIS). Un autre obstacle au développement du projet : la cohabitation généralement sanctionnée au niveau des revenus en Belgique (taux cohabitant). Enfin, l'investissement important que l'opération représente pour une AIS alors qu'aucun subside complémentaire n'est mis à sa disposition. L'avenir de l'habitat



solidaire dépendrait donc fortement du soutien et de la reconnaissance que voudront bien lui accorder les politiques publiques. Pour ne plus « sanctionner » les personnes pour qui la cohabitation est devenue une question de survie...

D'ici là, Charly poursuit son petit bonhomme de chemin. Après trois ans passés dans la rue, aujourd'hui, il se sent bien. « *Quand on a un chez-soi, On se sent tout autre* », résume-t-il en souriant. « *D'abord, je voulais un toit. Puis, me soigner : j'ai arrêté de boire depuis un an et quatre mois. Et la troisième étape, c'est le travail : j'aimerais devenir agent de prévention. Ah, si j'étais éducateur de rue, j'en sortirais, moi, des gars de là...* », déclare-t-il en soupirant. Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl (08/05/2009), article réactualisé le 23/07/2015.

LIRE AUSSI :

Article 23, « Logement collectif en pratique », n° 29, oct.-nov.-déc. 2007, dossier trimestriel du RBDH. [Pour commander...](#)